



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Pas-de-Calais
Préfecture de la Somme**

Préfecture du Pas-de-Calais
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui
Territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de
l'environnement Section installations classées pour la protection de
l'environnement

Préfecture de la Somme
Service de la Coordination des Politiques Interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

DCPPAT BICUPE SIC CPC n°2022-70

Arras et Amiens, le **- 1 AVR. 2022**

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de GRINCOURT-LES-PAS

**Demande d'enregistrement
pour l'exploitation d'une unité de méthanisation**

SAS ARTOIS UNITERR

ARRETE INTERPREFECTORAL DE PROLONGATION DU DELAI D'INSTRUCTION

**LA PRÉFET DU PAS DE CALAIS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU
MÉRITE**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA, Secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 modifié, portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, Sous-préfète hors classe, Secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la demande présentée le 2 novembre 2021 par la SAS ARTOIS UNITERR dont le siège social est situé 1050 avenue François Mitterrand (62810) à Avesnes-le-Comte, en vue de procéder à l'enregistrement pour l'installation d'une unité de méthanisation sur le site situé Chemin du Quenez sur la commune de Grincourt-les-Pas ;

Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 1er décembre 2021 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral de consultation du public en date du 4 janvier 2022 ;

Considérant l'importance du projet de l'installation et la sensibilité de l'environnement au regard des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le délai initial d'instruction de 5 mois à compter du 2 novembre 2021 ne peut être respecté ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures du Pas-de-Calais et de la Somme ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

Le délai d'instruction de la demande présentée par la société SAS ARTOIS UNITERR dont le siège social est situé 1050 avenue François Mitterrand (62810) à Avesnes-le-Comte, en vue de procéder à l'enregistrement pour l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Grincourt-les-Pas, est prolongé de **deux mois à compter du 2 avril 2022**, conformément à l'article R.512-46-18 du Code de l'Environnement.

Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire.

Article 2 :

Les Secrétaires Généraux des préfectures du Pas-de-Calais et de la Somme ainsi que les maires de ACQ, AGNIERES, AMPLIER, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AVERDOINGT, AVESNES-LE-COMTE, BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, BAILLEULMONT, BAILLEULVAL, BARLY, BASSEUX, BAVINCOURT, BEAUDRICOURT, BEAUFORT-BLAVINCOURT, BEAUMETZ-LES-LOGES, BERLENCOURT-LE-CAUROY, BERLES-AU-BOIS, BERLES-MONCHEL, BIENVILLERS-AU-BOIS, BUCQUOY, BULLECOURT, CAMBLIGNEUL, CAMBLAIN-L'ABBE, CAPELLE-FERMONT, LA CAUCHIE, CHELERS, COUIN, COULLEMONT, COUTURELLE, CROISILLES, FAMECHON, FONCQUEVILLERS, FOSSEUX, FREVIN-CAPELLE, GAUDIEMPRE, GOMMECOURT, GOUY-EN-ARTOIS, GRAND-RULLECOURT, GRINCOURT-LES-PAS, HALLOY, HAUTE-AVESNES, HAUTEVILLE, HEBUTERNE, HENU, LA HERLIERE, HUMBERCAMPS, IVERGNY, LATTRE-SAINT-QUENTIN, LIENCOURT, LIGNY-SAINT-FLOCHEL, MAIZIERES, MANIN, MAROEUIL, MINGOVAL, MONCHIET, MONCHY-AU-BOIS, MONDICOURT, MONT-SAINT-ELOI, NEUVILLE-SAINT-VAAST, ORVILLE, OSTREVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA, POMMIER, PUISIEUX, ROELLECOURT, SAILLY-AU-BOIS, SAINT-AMAND, SARTON, SAULTY, SAVY-BERLETTE, SOMBRIN, SOUASTRE, LE SOUICH, SUS-SAINT-LEGER, THIEVRES, TINCQUES, VILLERS-AU-BOIS, VILLERS-CHATEL, WAILLY, WANQUETIN, WARLINCOURT-LES-PAS et WARLUZEL pour le Pas-de-Calais, et les maires de ALBERT, AUTHIE, AVELUY, BAYENCOURT, BEAUVAL, BOUQUEMAISON, BRAILLY-CORNEHOTTE, BREVILLERS, BUS-LES-ARTOIS, COIGNEUX, COLINCAMPS, COURCELLES-AU-BOIS, DOULLENS, FONTAINE-SUR-MAYE, GROUCHES-LUCHUEL, HUMBERCOURT, LUCHEUX, MAILLY-MAILLET, MARIEUX, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, THIEVRES pour la Somme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète, et par délégation,
La Secrétaire générale



Myriam GARCIA

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général



Alain CASTANIER

Copie destinée à :

- SAS ARTOIS UNITERR

- les maires de ACQ, AGNIERES, AMPLIER, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AVERDOINGT, AVESNES-LE-COMTE, BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, BAILLEULMONT, BAILLEULVAL, BARLY, BASSEUX, BAVINCOURT, BEAUDRICOURT, BEAUFORT-BLAVINCOURT, BEAUMETZ-LES-LOGES, BERLENCOURT-LE-CAUROY, BERLES-AU-BOIS, BERLES-MONCHEL, BIENVILLERS-AU-BOIS, BUCQUOY, BULLÉCOURT, CAMBLIGNEUL, CAMBLAIN-L'ABBE, CAPELLE-FERMONT, LA CAUCHIE, CHELERS, COUIN, COULLEMONT, COUTURELLE, CROISILLES, FAMECHON, FONCQUEVILLERS, FOSSEUX, FREVIN-CAPELLE, GAUDIEMPRE, GOMMECOURT, GOUY-EN-ARTOIS, GRAND-RULLECOURT, GRINCOURT-LES-PAS, HALLOY, HAUTE-AVESNES, HAUTEVILLE, HEBUTERNE, HENU, LA HERLIERE, HUMBERCAMPS, IVERGNY, LATTRE-SAINT-QUENTIN, LIENCOURT, LIGNY-SAINT-FLOCHEL, MAIZIERES, MANIN, MAROEUIL, MINGOVAL, MONCHIET, MONCHY-AU-BOIS, MONDICOURT, MONT-SAINT-ELOI, NEUVILLE-SAINT-VAAST, ORVILLE, OSTREVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA, POMMIER, PUISIEUX, ROELLECOURT, SAILLY-AU-BOIS, SAINT-AMAND, SARTON, SAULTY, SAVY-BERLETTE, SOMBRIN, SOUASTRE, LE SOUICH, SUS-SAINT-LEGER, THIEVRES, TINCQUES, VILLERS-AU-BOIS, VILLERS-CHATEL, WAILLY, WANQUETIN, WARLINCOURT-LES-PAS et WARLUZEL pour le Pas-de-Calais

- les maires de ALBERT, AUTHIE, AVELUY, BAYENCOURT, BEAUVAL, BOUQUEMAISON, BRAILLY-CORNEHOTTE, BREVILLERS, BUS-LES-ARTOIS, COÏGNEUX, COLINCAMPS, COURCELLES-AU-BOIS, DOULLENS, FONTAINE-SUR-MAYE, GROUCHES-LUCHUEL, HUMBERCOURT, LUCHEUX, MAILLY-MAILLET, MARIEUX, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, THIEVRES pour la Somme

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Dossier

- Chrono